

Coup de pouce pour les vitraux de l'église

Un premier concert pour l'église Saint-Pierre



Coup de pouce pour les vitraux de l'église

Depuis deux ans à travers l'association "Les Amis de l'église Saint-Pierre" de l' Isle-de-Noé, une poignée d'habitants se mobilise pour entreprendre une série de travaux sur l'édifice. L'an passé, ils ont participé avec la mairie aux premiers travaux, consistant à fabriquer et mettre en place 11 abat-sons du clocher. Cela constituait une première étape d'urgence. Le projet porte désormais sur la restauration des vitraux ; vitraux réalisés par le maître verrier Antonin Léglise d'Auch, à la fin du 19ème siècle. Il s'agit de six vitraux « grisailles néo-romanes avec blason des comtes de Noé » dont trois côté nord de l'église, très endommagés, d'une rose au-dessus de la tribune et du vitrail de 3,50 m représentant Saint Pierre au-dessus de la porte de la sacristie sud.

L'Orchestre de chambre «La Clef des Champs»

Afin de sensibiliser le plus de personnes possible à leur projet et lui donner de l'ampleur, «Les Amis de l'église Saint-Pierre» se sont inscrits au budget participatif gersois et organisent leur premier concert le jeudi 8 août, à 21 heures, avec la participation de l'Orchestre de chambre «La Clef des Champs». Il s'agit d'un jeune ensemble musical fondé voici quelques mois qui rassemble des musiciens issus pour la plupart des rangs de l'Orchestre Symphonique Étudiant de Toulouse et de jeunes solistes professionnels animés par un esprit de découverte et de camaraderie. Ainsi l'orchestre se déplace dans tout le Sud-Ouest de la France pour des concerts dont la plupart au profit de la sauvegarde du patrimoine architectural.

Au programme de cette soirée Rossini, Vivaldi, Rameau, Doppler, Mozart, Bellini, Pizzolla, Britten, Verdi, Giménez.

Entrée 10 € - étudiant 5 € - gratuit pour les enfants moins de 12 ans

Des avantages fiscaux pour les donateurs

L'Association des Amis de l'église Saint-Pierre de l'Isle-de-Noé a été créée le 11 février 2017, selon les statuts d'association loi 1901, avec pour but la restauration et la mise en valeur de l'église Saint-Pierre. La Direction Départementale des Finances Publiques a déclaré l'association éligible au dispositif du mécénat prévu par les articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts. Les cotisations et dons versés ouvrent donc droit à la réduction d'impôt à hauteur de 66 % du montant versé.



isle noe eglise 23.jpg



isle noe eglise eglise.jpg